

Image not found or type unknown



Suppression de congé hebdomadaire

Par **gd29**, le **11/12/2008** à **12:16**

Bonjour, ma fiancée est salariée en coiffure dans le finistere.
Son patron vient de lui annoncer(11/12/08) qu'il supprime son congé hebdomadaire du mardi 23/12/8 sous prétexte que le 25/12/08 est férié sachant qu'elle aura son congé dominical du 28/12.
A t-il le droit de le supprimer, doit il payer ou faire récupérer?
ny-a t-il un délai pour annoncer un planning du moin un changement seulement 12 jours avant?
merci d'avance